

le" de par l'exil de la duchesse de Montpensier, exil dont icelui débiteur suivait les stations avec une dévotion aussi édifiante..... qu'intéressée, les créanciers de Frontenac, dis-je, le voyant pour de bon installé rue des Tournelles, se mirent en frais de lui rendre visite par ministère d'huissier. Je présume qu'on les y recevait fort bien, car ils y revenaient plus qu'à leur tour, et en nombre toujours croissant, comme la popularité de leur hôte. Tant et si bien, que six ans seulement après la rupture avec la Grande Mademoiselle la position financière des époux Frontenac devint à ce point embarrassée qu'ils durent, à la date du 24 septembre 1664, faire cession de tous leurs meubles et immeubles. Subséquemment, Madame de Frontenac "séparation de biens", racheta une "séparation de biens" racheta la terre de l'Ile-Savary (1), près Châtillon-sur-Indre, ancienne propriété de son mari, domaine qui rapportait 4,000 livres de rente.

Les "Mémoires" du duc de Saint-Simon et les annotations savantes de leur éditeur Régner établissent donc qu'à partir de l'année 1664 Frontenac et sa femme "vécurent séparés... de biens". Ils prouvent, en même temps, l'erreur inexcusable de l'archiviste Bédard qui, sur les quatre mots essentiels d'une phrase de capitale importance, en laisse deux au fond de son encrier.

En effet, dès 1880, Bédard publiait sa conférence sur la "Première administration de Frontenac" où il disait: "Après ces événements (ceux de la Fronde) le comte et la comtesse de Frontenac vécurent séparés." Et voilà vingt-cinq ans et plus que cette erreur historique court nos bibliothèques publiques avec l'"Annuaire" de l'Institut Canadien de Québec (2). Je laisse au lecteur le soin de calculer le nombre de dupes

(1) Cf: "Mémoires" de Saint-Simon, note 6 de la page 271 du tome 14, édition Régner.

(2). Cf: "Annuaire" N° 7, année 1880, page 4.

qu'elle a faites au dépens de la bonne renommée des époux Frontenac. La vérité, pour n'être connue que d'un petit nombre, ne perd rien de son intégrité: le témoignage de la classe instruite lui suffira. La confier à l'élite, c'est encore le meilleur, le plus sûr, et le plus rapide moyen de l'apprendre à la foule ignorante ou préjugée.

Si les fâcheuses distractions de Bédard agacent, la mauvaise foi manifeste des "Mémoires" de Saint-Simon scandalise. La médisance, odieuse souvent, cruelle toujours, est tolérable et tolérée chez les historiens à cause de la vérité dont elle fait partie intégrante; mais la calomnie pure et simple, la diffamation, perverse autant que lâche, quelle en est, quelle et sera jamais l'excuse? Cependant n'est-elle pas le procédé favori de Saint-Simon vis-à-vis des personnages les plus illustres de son siècle, témoin ou plutôt victime Louis XIV lui-même, qu'il accuse d'avoir fait empoisonner Louvois? J'en emprunte un nouvel exemple à l'état de gêne financière de Frontenac. Ne dit-il pas, le charitable duc, à l'occasion de sa première nomination: "Pour l'en dépêtrer (de sa femme) et lui donner de quoi vivre ils (ses amis) lui procurèrent, en 1672, le gouvernement du Canada où il fit si bien de longues années, qu'il y fut renvoyé en 1689, et y mourut, à Québec, à la fin de 1698 (3)."

J'ai précédemment raconté (4); comment Frontenac — de 1672 à 1682 surtout — loin de se réjouir d'être dépêtré de sa femme, était, bien au contraire, fort heureux d'entretenir avec elle la correspondance active que l'on sait. C'était bien elle, en effet, cette habile et vaillante diplomate, qui le dépêtrait plus souvent qu'à son tour des embarras toujours renaissants que lui causaient ses coups d'autorité, ses fras-

ques aussi violentes que burlesques, et, plus que tout, l'extrême irritabilité de son caractère aussi impérieux que despotique.

J'ajouterai aujourd'hui que ce même Frontenac, vivant en France, loin de souhaiter d'être dépêtré de sa femme par des amis compatissants et sympathiques, remerciait encore sa bonne étoile d'avoir en la "Divine" non-seulement une habile vaillante diplomate à son service, mais une femme homme d'affaires, d'esprit, d'empire et de volonté, qui le dépêtrait, elle seule, et toujours à son tour, des embarras financiers sans cesse renaissants où s'embourbaient ce gaspillard incorrigible, ce prodigue incurable, ce gentilhomme "le plus parfaitement ruiné du royaume de France."

Tout ce que je demande à mon lecteur de retenir de cette calomnie historique est ceci :

La commission de Frontenac comme gouverneur du Canada ne lui fut pas obtenue par d'influents protecteurs, heureux de le dépêtrer de sa femme et de lui donner de quoi vivre, mais par de véritables amis fiers de sortir de l'obscurité un brave officier tout couvert de blessures, et beaucoup moins préoccupés de le tirer de la gêne, que de le couvrir d'honneurs. Ce coup de faveur ne fut pas un coup d'argent pour Frontenac dont l'escarcelle criait famine. En effet, — et ce détail a sa valeur — le traitement du gouverneur du Canada se chiffrait officiellement à cette époque — 1672 — à 3,000 livres tandis que le revenu de la terre de l'Ile-Savary, rachetée par Madame de Frontenac, et dont elle vivait avec son mari, s'élevait à 4,000 livres.

Si les "Mémoires" de Mademoiselle de Montpensier abondent en renseignements sur Frontenac et la "Divine" ils gardent, en revanche, sur leur unique enfant, François-Louis de Buade, un silence absolu. Trois millésimes suffisent à raconter sa vie. Il naît, à Paris, le 7 mai 1651, et on le met en nourrice

(3) Cf: "Mémoires" pages, 269-270, tome 14, édition Régner.

(4) Cf: "Frontenac et ses amis", page 37.